

Conseil Municipal du 02 février 2016

Le deux février deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située dans l'impasse proche de la rue de la Boire Maupoint, en session ordinaire du mois de Février sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Maire, Jean-Michel HUCHET 1er adjoint, Martine FOUQUET 2ème adjointe, Nadège ROULLEAU, Anne-Maud CHIGNARD-HUGUET, Kévin MASSE, Cécile SAULEAU, Brigitte SMITH, Sylvaine ECHARDOUR, Marie-José BRIERE, Philippe LAVA, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, CHUDEAU Anthony

Etait excusé : Stéphane DEROUET 3ème adjoint qui donne pouvoir à Marie-josé BRIERE

Secrétaire de séance : Philippe LAVA

Droit de préemption urbain

Néant

Réforme territoriale

Dans un premier temps, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a émis un avis le 22 janvier sur l'amendement présenté par la Communauté de Communes Loire pour le maintien de la Communauté de communes Loire Longué en l'Etat actuel (comme le permet la loi). L'amendement n'a pas été adopté (22 voix pour sur les 43 et n'a donc pas atteint la majorité des 2/3).

Une rencontre avec Madame le Préfet a lieu le vendredi 5 février. Cette rencontre va permettre là la CCLL de défendre le périmètre existant.

Dans le cas d'une décision de rejoindre l'agglomération de Saumur, il est précisé que c'est une nouvelle structure qui sera créée. Tout sera donc à faire en corrélation avec toutes les communes adhérentes (compétences prises, conséquences des compétences qui étaient assurées par des EPCI et qui ne seraient pas prise par la future Agglomération exemple : la compétence enfance est assurée aujourd'hui par la CCLL, si demain la nouvelle structure ne prend pas cette compétence, que fait-on des micro-crèches, du personnel dédié à ces services....).

Par ailleurs la fiscalité des EPCI est disparate aujourd'hui et les taux d'impositions devront se lisser de manière à avoir des taux identiques. Ce lissage pourrait se faire sur une dizaine d'années.

Dans un second temps, l'objectif de réduction du nombre de syndicats, se traduit par la volonté de créer un Syndicat UNIQUE départemental d'eau potable. Ce profile la mise en place de 4 syndicats (Cholet, Angers, saumur) et le reste des structures au sein d'un seul syndicat.

Point sur l'aménagement de la levée

Le problème d'eau stagnante sur la place est réglé. Le SIEML interviendra mi- février pour la pose des réglettes. La signalétique des places « arrêt minute» devrait se faire prochainement. Une jardinière pourrait être posée temporairement pour bloquer l'accès entre le bar et l'abri-bus dans l'attente d'un mobilier définitif à prévoir.

Un soucis de qualité d'enrobé grenailé est avéré devant les commerces « BOULANGERIE CHAUVET et SALON DE COIFFURE ». Il faut attendre le printemps pour envisager la réfection de cette portion de route.

Commission d'Indemnisation Amiable

2 dossiers d'indemnisation ont été déposés et envoyés à l'expert-comptable pour analyse.

La Commission se réunira fin février pour émettre un avis sur les demandes. Le Conseil décidera en mars s'il suit l'avis de la commission.

Point sur le dossier d'aménagement de la mairie

Un peu d'amiante et de plomb ont été trouvés ce qui augmente un peu le coût des travaux.

Le SIEML devrait nous aider à hauteur de 75 000 euros au lieu de 54 000 et l'aide de la région via le NCR, 91500 euros.

La commission de sécurité de réunira le 9 février 2016 pour évoquer le dossier

Fonds de concours voirie

Le Conseil valide le montant des travaux de voirie et la demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes à hauteur de 50%. Les travaux sont estimés à 26 821 euros HT et 12 100 euros pour la rue des voies

Autorise le maire à signer tous documents utiles et notamment la convention.

Transfert salle des mariages et salle du conseil

Compte tenu des travaux à réaliser à la mairie, compte tenu de la panne de la chaudière, la salle des mariages sera transférée à la salle prêtée à différentes associations de la commune dont le club de l'âge d'or. Tous les symboles de la république seront à cet effet transférés dans cette salle courant mars. Les réunions du conseil se dérouleront désormais dans cette salle. L'affichage restera en lieu et place à la mairie.

Devis divers

- Le devis de mise en place d'un hydro pour la place est accepté pour un montant de 5 350 euros HT
- Un devis pour l'électricité à l'école sera vu au moment de la préparation budgétaire.

Questions diverses

- Monsieur le sous-préfet sera présent à 14h30 jeudi 4 février à la mairie. Une entrevue est prévue avec le maire et quelques élus. Cet échange sera suivi de la visite des ateliers MAMET.
- Le vote du budget est prévu le mardi 22 mars à 20h30.
- Une campagne de piégeage des rats est prévue.

Le Maire

NIVELLE Laurent